Nations Unies S/PV.5615



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5615e séance

Lundi 8 janvier 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Churkin	(Fédération de Russie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Ikouebe
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	France	M. Lacroix
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Indonésie	M. Jenie
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Bader
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

07-20385 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et remerciements aux membres sortants

Le Président (*parle en russe*) : Étant donné que le Conseil de sécurité tient sa première séance de l'année, je voudrais chaleureusement présenter à tous les membres du Conseil de sécurité, de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat mes meilleurs vœux de réussite pour la nouvelle année.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : l'Afrique du Sud, la Belgique, l'Indonésie, l'Italie et le Panama. Nous nous réjouissons tous à l'avance de leur participation aux travaux du Conseil. Je saisis également cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Conseil aux membres sortants – l'Argentine, le Danemark, la Grèce, le Japon et la République-Unie de Tanzanie – pour leur importante contribution aux travaux du Conseil.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en russe*) : Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Représentant permanent du Qatar, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de décembre 2006. En exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Al-Nasser pour le grand talent diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil.

Souhaits de bienvenue au Secrétaire général et hommage au Secrétaire général sortant

Le Président (*parle en* russe) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui participe aujourd'hui pour la première fois en cette qualité à une séance officielle du Conseil de sécurité. J'espère qu'une collaboration très étroite et productive s'établira entre le nouveau Secrétaire général et le Conseil de sécurité dans l'exercice de la responsabilité principale du renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales qui incombe au Conseil.

Nous estimons digne d'appui l'intention déjà manifestée par le Secrétaire général de chercher ensemble des solutions aux problèmes internationaux actuels grâce aux efforts collectifs de tous les États Membres de cette Organisation mondiale. On ne peut qu'approuver les propos de M. Ban selon lesquels aucune personne, fut-elle le Secrétaire général, aucun État, même doté de vastes ressources et d'une puissance considérable, ne peut résoudre ces problèmes. Ceux-ci ne peuvent être surmontés que par un renforcement de la coopération internationale et un accroissement du rôle et de l'efficacité des activités de l'ONU, y compris celle du Conseil de sécurité.

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance et rendre hommage à M. Kofi Annan, qui a, pendant de longues années, dignement rempli les fonctions de Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour ces aimables paroles. C'est un honneur pour moi d'être ici, et je remercie le Président du Conseil, l'Ambassadeur Churkin, pour cette occasion qui m'est donnée de rencontrer les distingués membres du Conseil de sécurité dans cette salle historique.

Comme il s'agit de ma première séance avec vous, je souhaite rendre hommage à tous les membres du Conseil et leur adresser, en cette nouvelle année, mes meilleurs vœux de succès pour l'année 2007. En particulier, je salue la présence des nouveaux membres, qui rejoignent le Conseil au moment même où je prends mes fonctions dans cette Organisation. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres.

Je tiens à vous assurer tous de mon profond sens des responsabilités, du devoir et du dévouement, que je compte mettre au service de cette haute fonction. Vous savez, peut-être mieux que quiconque, que je le fais à un moment où les défis mondiaux sont considérables. La communauté internationale est confrontée à des difficultés multiples – du Darfour au Moyen-Orient, en passant par d'autres crises qui frappent notre monde, et de la défense des droits de l'homme à la nécessité de progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

J'attends avec intérêt de travailler étroitement avec le Conseil de sécurité pour que l'Organisation se montre à la hauteur des grands espoirs que la communauté internationale place en nous. Au moment où le Conseil examine les vues des États Membres en

ce qui concerne les menaces contre la paix et la sécurité internationales, je suis là pour vous écouter tous.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

M. Lacroix (France) : Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord vous exprimer les félicitations de la délégation française pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et aussi remercier l'Ambassadeur du Qatar et sa délégation pour leur exercice de la présidence le mois dernier. Ma délégation souhaiterait également souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et remercier les États qui ont quitté le Conseil à la fin de l'année dernière. Je tiens enfin à saluer la présence parmi nous du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et à le féliciter une nouvelle fois pour son accession aux fonctions qui sont aujourd'hui les siennes. Il pourra toujours compter sur le plein appui de la France dans l'exercice de ses responsabilités lourdes, exigeantes mais exaltantes.

Monsieur le Président, ma délégation souhaiterait vous remercier d'avoir organisé la réunion de ce jour. Il est en effet essentiel que notre Conseil puisse engager ce dialogue avec le Secrétaire général pour évoquer ensemble les défis considérables auxquels notre Organisation se trouve aujourd'hui confrontée en matière de paix et de sécurité.

Ces défis sont de plus en plus divers et complexes. Les conflits armés continuent de sévir dans le monde, en particulier dans le continent africain, avec les crises en Côte d'Ivoire, au Darfour ou en Somalie. Les crises qui affectent le Moyen-Orient constituent une source de préoccupation majeure. S'y ajoutent les menaces nouvelles, à commencer par le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

La responsabilité de notre Conseil est de répondre utilement et efficacement à chacune de ces menaces. Le Conseil est de plus en plus sollicité et, à travers lui, les Nations Unies. Le déploiement de plus de 80 000 Casques bleus dans le monde et la perspective de nouvelles opérations, au Soudan ou au Népal par exemple, en constituent une illustration. Comment répondre à ces défis?

Nous devons d'abord agir ensemble, dans l'unité. Face aux menaces qui transcendent les frontières, la sécurité ne peut être le fruit que d'un effort collectif. Cela signifie deux choses. Nous devons avoir une vision commune des défis à surmonter et des solutions à apporter. Nous devons également continuer à renforcer la coopération entre notre Conseil, le Secrétaire général et les organisations régionales. Ces efforts conjoints sont une condition de notre efficacité.

Ensuite, notre Conseil doit être, plus qu'il ne l'est aujourd'hui, en mesure de prévenir les crises. Cela suppose que les Nations Unies disposent de capacités renforcées de prévention des conflits, que le Secrétaire général puisse alerter notre Conseil au plus vite sur des risques potentiels de déstabilisation et, enfin, que nous puissions définir des stratégies globales de prévention.

Par ailleurs, nous devrons être particulièrement attentifs à la gestion des périodes post-conflit. La Commission de consolidation de la paix doit, naturellement, jouer tout son rôle, comme elle a commencé à le faire s'agissant du Burundi et de la Sierra Leone. Notre Conseil devra évaluer son action, examiner au besoin les moyens d'en renforcer l'efficacité et tenir compte, dans ses travaux à venir, des recommandations qu'elle pourra lui soumettre. Enfin, notre Conseil devra continuer à réfléchir, en étroite collaboration avec le Secrétaire général, aux moyens de perfectionner les instruments qu'il a à sa disposition.

D'abord, le maintien de la paix. À cet égard, les enjeux sont connus : bonne gestion des ressources, accompagnement efficace des processus de transition, meilleure coordination entre les acteurs, attention particulière aux processus politiques sur lesquels doivent nécessairement être fondées les opérations de maintien de la paix. Ensuite, la mise en œuvre des sanctions et autres mesures obligatoires décidées par notre Conseil. Celui-ci a récemment pris à ce sujet d'importantes décisions. Il devra poursuivre dans cette voie pour assurer la pleine mise en œuvre de ces

mesures, ainsi que l'efficacité et la transparence des procédures.

Voilà quelques pistes de travail que nous devrions creuser ensemble. Plus largement, bien sûr, nous ne devons pas oublier que la paix et la stabilité passeront aussi par la lutte contre la pauvreté, les pandémies et la corruption, ainsi que par la protection des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité, car la justice est une condition de la paix. À cet égard, la Cour pénale internationale sera à l'avenir un outil essentiel.

Les défis qui sont les nôtres et que nous devrons relever ne sont pas minces, et notre tâche malheureusement reste immense. C'est pourquoi nous devrons poursuivre nos efforts communs pour améliorer encore l'efficacité de notre action. C'est pour nous une exigence : c'est aussi cela la responsabilité de protéger.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, et vous remercier d'avoir organisé cette séance sur cette question importante, qui nous permet de débattre des tâches essentielles du Conseil. Je tiens aussi à vous remercier des efforts que vous avez fournis pour la préparation du projet de déclaration présidentielle, notamment en présidant les négociations à ce sujet.

Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui participe pour la première fois officiellement à une séance du Conseil de sécurité en sa qualité de Secrétaire général. Je voudrais saisir cette occasion pour le féliciter de sa nomination. Je lui souhaite un plein succès dans l'exercice des fonctions que lui confère la Charte, et j'espère qu'il contribuera efficacement, par sa position unique, aux efforts internationaux visant à éliminer les nombreux maux qui menacent la paix et la sécurité internationales et le bien-être des peuples. Nous ne doutons pas que son expérience, sa sagesse et sa compétence nous permettront d'atteindre les objectifs auxquels nous aspirons.

Nous nous félicitons également de l'enthousiasme dont M. Ban a fait preuve en assumant les rênes de l'Organisation internationale. Nous serons tout à fait disposés, dans le cadre de notre mandat de membre du Conseil de sécurité, à coopérer avec lui concernant les questions dont le Conseil est saisi. Une coopération efficace entre le Conseil et le Secrétaire général est une condition sine qua non du succès de nos travaux. Pour aboutir, les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales exigent une action concertée entre, le Secrétaire général et l'ensemble du Secrétariat, d'une part, et le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU, d'autre part.

Comme la responsabilité principale du Conseil de sécurité, en vertu de la Charte qui l'a institué, est le maintien de la paix et la sécurité internationales, il est approprié que le Conseil examine de façon globale les menaces à la paix et la sécurité internationales. Cela nous donne l'occasion de souligner les efforts fournis par le Conseil pour répondre à ces menaces. Cela nous permet aussi d'examiner de nouvelles menaces, car notre monde en perpétuelle évolution voit apparaître des menaces imprévisibles. Le Conseil a accordé à cette question toute l'attention qu'elle mérite lorsqu'en septembre 2005 il a organisé une réunion de haut niveau pour l'examiner au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

Le concept de sécurité a évolué au cours des années et il couvre désormais un champ élargi, incorporant des questions telles que la sécurité collective et d'autres éléments qui ne faisaient pas partie des concepts traditionnels centrés sur le conflit armé. Les guerres ne sont pas la seule chose qui menace la sécurité des populations. Nous devons faire le maximum pour prévenir les conflits et faire régner la paix. Tous les organes des Nations Unies doivent œuvrer de concert en vue de cet objectif et le Conseil doit coopérer avec les autres organes pour y parvenir. Selon la Charte des Nations Unies, la tâche principale du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et la sécurité internationales. Cette action doit s'accorder avec les principes énoncés dans la Charte concernant le maintien et le développement de relations pacifiques entre États et la prévention des conflits. Le Conseil a de lourdes responsabilités en la matière.

Nous ne pouvons pas nier le lien de complémentarité qui existe entre le développement et la paix, d'une part, et les droits de l'homme, de l'autre. En réalité, l'ONU ne saurait se limiter au maintien de la paix et de la sécurité internationales; elle doit aussi axer son action sur le développement socioéconomique et la protection des droits de l'homme. Aucun de ces objectifs ne peut être atteint séparément des deux autres. La création, l'année dernière, de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme a manifesté l'intérêt qu'y porte la communauté internationale.

De nouveaux défis sont apparus récemment en ce qui concerne les menaces à la paix et la sécurité internationales, y compris la menace du terrorisme. La communauté internationale doit faire front face à de tels fléaux, parmi lesquels figure aussi la menace des armes de destruction massive, dont nous devons prévenir la prolifération avec les plus grands efforts. Nous venons d'une région en proie au conflit depuis longtemps. Nous nous tournons vers le Conseil de sécurité et le Secrétaire général dans l'espoir de parvenir à une paix juste et durable ainsi qu'au développement dans notre région.

Pour terminer, nous souhaitons une fois encore plein succès au Secrétaire général et à ses collaborateurs, et réaffirmons notre appui à l'Organisation et à lui-même et les assurons de notre coopération.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter vivement, Monsieur, de votre accession à la présidence du Conseil, et remercier chaleureusement le Qatar d'avoir présidé le Conseil en décembre.

C'est en effet un grand privilège pour moi de prendre la parole en tant que représentant de l'Italie au premier débat public du Conseil de l'année 2007, qui porte sur la principale fonction du Conseil de sécurité. Je tiens donc à vous remercier, Monsieur, lors de ce premier débat sous votre présidence, d'avoir convoqué cette séance. Je voudrais également saisir cette occasion de souhaiter la plus chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à qui l'Italie souhaite plein succès dans ses futures entreprises.

Je me limiterai à quelques remarques sur certaines questions pertinentes.

S'agissant de la prévention des conflits, le Conseil de sécurité doit assumer une responsabilité importante dans ce domaine, aux côtés de tous les autres organes de l'ONU, avant tout l'Assemblée générale, et avec tous les autres acteurs qui interviennent à divers niveaux pour prévenir l'éclatement de nouveaux conflits, qu'il s'agisse de représentants d'États, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales ou de la société civile. Dans ce contexte, nous pensons que le Secrétariat devrait renforcer son rôle essentiel en présentant au Conseil des analyses de nouvelles situations de crise qui pourraient surgir, et nous l'invitons à collaborer autant que possible dans ce domaine.

S'agissant du maintien de la paix, l'Italie pense que les décisions de caractère exécutoire du Conseil de sécurité devraient également tenir dûment compte des points de vue de pays qui, bien qu'ils ne soient pas membres du Conseil, fournissent des ressources humaines, techniques et financières aux missions de l'ONU. En fait, nous estimons qu'il est fort nécessaire d'encourager des échanges plus réguliers entre le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents et les organes de l'Assemblée générale qui ont leur mot à dire sur les opérations de maintien de la paix, ainsi que le Secrétariat, dont le rôle crucial est de veiller à ce que la conduite des opérations de maintien de la paix réponde effectivement aux objectifs pour lesquels ces opérations ont été créées. L'Italie, qui maintient sa participation aux missions dirigées par l'ONU, continuera d'œuvrer dans ce domaine en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix.

Enfin, nous pensons que le rôle essentiel de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix doit être renforcé grâce à une coopération plus étroite avec les organisations régionales et sous-régionales, comme l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation des États américains, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Forum des îles du Pacifique et d'autres, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Croyant fermement dans les valeurs de l'Union européenne, l'Italie s'efforcera de veiller à ce que les mécanismes politiques et militaires européens coopèrent toujours plus étroitement avec le Secrétariat, conformément à la Déclaration conjointe sur la coopération pour la gestion des crises, adoptée par l'ONU et l'Union européenne en septembre 2003.

S'agissant de la consolidation de la paix, les Membres de l'ONU en général et la société civile espèrent que la Commission de consolidation de la paix contribuera à stabiliser les pays qui sortent d'un conflit. À notre avis, il est essentiel que non seulement la Commission, mais également le système des Nations Unies dans son ensemble axent leur stratégie dans le sens d'une réponse à ces attentes. Une meilleure définition des questions fondamentales, un programme axé sur les tâches, un partenariat plus étroit avec les pays concernés et une participation plus active de tous les partenaires sont, à notre avis, les principes directeurs de cet organe subsidiaire essentiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. L'Italie espère que les conseils formulés par une Commission

de consolidation de la paix efficace et faisant autorité seront dûment pris en compte par le Conseil, par les autres organes principaux de l'ONU et par les institutions financières internationales, afin d'assurer une transition sans heurt de la situation de conflit à une paix et un développement durables.

S'agissant du terrorisme, ces dernières années, le Conseil de sécurité a adopté une série de mesures destinées à sauvegarder la sécurité internationale, que l'Italie appuie fermement. En septembre dernier, l'ensemble des membres ont approuvé la première Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. Nous pensons que dans ce domaine, l'action du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires ne peut pas être isolée de l'action que d'autres organes de l'ONU mènent à bien dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

L'Italie a l'intention d'apporter des contributions positives à l'action du Conseil de sécurité dans sa lutte contre le terrorisme international, en veillant à ce que cette tâche ardue soit perçue comme un effort commun de la communauté internationale dans son ensemble. Nous sommes persuadés que la coordination entre les diverses initiatives déjà entreprises en matière de lutte contre le terrorisme international se poursuivra efficacement dans le cadre de la Stratégie mondiale.

Pour terminer, l'Italie souhaite féliciter le Conseil de sécurité pour son rôle primordial et essentiel et son action irremplaçable dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme les membres le savent, nous sommes également convaincus que le multilatéralisme efficace et inclusif est la meilleure façon de résister aux menaces qui surgissent à l'échelle mondiale. C'est pourquoi l'Italie s'efforce de renforcer encore l'action du Conseil de sécurité par une réforme complète qui englobe représentativité, transparence et efficacité, en insistant sur le contrôle véritable du processus de prise de décision par tous les Membres de la famille des Nations Unies.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la présidence russe de son initiative d'organiser le débat opportun et très pertinent d'aujourd'hui.

Je voudrais également, comme l'ont fait les orateurs précédents, souhaiter la bienvenue au Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, qui participe pour la première fois, ce matin, à une séance du Conseil de sécurité, et je le remercie de ses remarques liminaires. Nous apprécions grandement la détermination du Secrétaire général à collaborer étroitement et de façon intensive avec le Conseil de sécurité sur toutes les questions cruciales liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais l'assurer du plein appui de la Slovaquie à son travail, à son souci absolu de diriger par l'exemple et à sa hâte de travailler activement à chacun des trois piliers de la mission de l'ONU : sécurité, droits de l'homme et développement.

Nous pensons que l'apparition de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales requiert l'attention constante du Conseil de sécurité et l'adaptation permanente de ses méthodes de travail au nouvel environnement sécuritaire. C'est particulièrement vrai pour certains des enjeux les plus redoutables, tels que la montée du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et les conflits internes de grande ampleur qui ont le potentiel de déstabiliser des régions entières, comme la crise au Darfour. Il est de notre responsabilité conjointe de redoubler d'efforts pour réaliser des progrès tangibles dans nos travaux, qui apporteront aux peuples plus de paix et de sécurité, un plus grand respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et davantage de prospérité. Les mots, les déclarations et les proclamations doivent se concrétiser par des mesures pratiques, qui font réellement la différence sur le terrain. Sinon, l'ensemble du système de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, perdra sa pertinence et sa crédibilité.

Nous pensons que le Conseil de sécurité, en plus de se concentrer, comme il le fait habituellement, sur les opérations de maintien de la paix, doit également centrer son attention sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits, qui sont des tâches sans nul doute très complexes et extrêmement ardues, mais qui revêtent une importance cruciale.

Dans le cadre de la diplomatie préventive du Conseil, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 et à la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité, nous pensons que le Conseil doit faire davantage dans des domaines tels que la protection des civils, y compris les femmes et les enfants, dans les conflits militaires. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que ne se reproduisent les événements qui ont eu lieu au Rwanda ou à Srebrenica. À cet égard, nous appuyons pleinement le concept de responsabilité de protéger, adopté par nos chefs d'État et de gouvernement en septembre 2005. En outre, nous espérons pouvoir compter sur la présentation, par le Secrétaire général,

de rapports plus réguliers et plus analytiques sur les régions où pourrait surgir un conflit armé. Les bons offices du Secrétaire général resteront certainement un outil indispensable.

S'agissant de la consolidation de la paix après les conflits, il est crucial que le Conseil fasse meilleur usage du potentiel et des fonctions de coordonnateur et de conseiller de la Commission de consolidation de la paix. Ses premiers résultats concernant la situation au Burundi et en Sierra Leone sont prometteurs mais restent modestes. Nous devons intensifier et étendre notre action collective. La transition progressive de la phase de maintien de la paix à celle de l'après-conflit doit être plus globale et systématique.

À ce propos, je voudrais attirer l'attention sur la réforme du secteur de la sécurité, qui constitue une tâche cruciale. Rétablir des institutions de sécurité performantes constitue souvent un aspect central des activités de consolidation de la paix. Là où cette tâche a été ignorée ou bâclée, les conséquences ont été trop souvent catastrophiques, les violences ou le conflit armé ayant repris de plus belle. La Slovaquie a donc récemment pris l'initiative, en coopération avec d'autres pays partenaires, d'organiser le mois prochain au Conseil de sécurité un débat public sur la question de la réforme du secteur de la sécurité.

Les menaces imminentes que font planer le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive font également partie des priorités premières du Conseil de sécurité. La Slovaquie est fermement convaincue que le Conseil de sécurité doit redoubler d'efforts dans cet important domaine et s'efforcer d'atteindre des résultats plus concrets en appliquant ses résolutions antérieures, en particulier les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 1540 (2004), 1718 (2006) et 1737 (2006), ainsi qu'en améliorant et en rationalisant les travaux de ses Comités.

En plus de recevoir et d'évaluer les rapports des États Membres de l'ONU, il doit faire davantage, en particulier pour fournir aux États des conseils et une aide technique afin de renforcer leurs capacités, de favoriser l'autonomie aux niveaux local et régional et de renforcer les partenariats et la coopération de l'ONU avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales. Les acteurs régionaux et l'ONU doivent accroître leurs efforts et les rendre complémentaires en utilisant au mieux les capacités existantes et des ressources souvent très limitées.

Ma déclaration d'aujourd'hui serait incomplète si je ne rappelais pas la nécessité de réformer le Conseil de sécurité en profondeur. Cette réforme, à laquelle la Slovaquie est particulièrement attachée, implique à la fois l'augmentation du nombre des membres du Conseil et l'amélioration de ses méthodes de travail.

La Slovaquie salue et approuve la pleine mise en œuvre des textes issus des délibérations intensives du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, qui a été revitalisé. La Slovaquie, en tant que membre non permanent du Conseil, s'emploiera de son mieux à la bonne poursuite des travaux du Groupe de travail informel.

La révision des mandats est un autre élément central de la réforme décidée lors du Sommet mondial. Elle pourrait permettre à l'Organisation tout entière, y compris ce Conseil, de gagner en pertinence, en efficacité et en performance.

Pour terminer, je réaffirme que ma délégation est véritablement attachée à ce que le Conseil de sécurité entretienne des liens de coopération étroits et profonds avec le Secrétaire général et l'ensemble du Secrétariat de l'ONU.

Enfin, nous remercions la délégation russe d'avoir préparé le projet de déclaration que nous espérons voir adopté aujourd'hui.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord féliciter la Fédération de Russie et vous-même, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. Je remercie le Qatar de la manière dont il a dirigé les affaires du Conseil au mois de décembre. Enfin, je souhaite la bienvenue aux cinq nouveaux membres du Conseil et je rends hommage aux cinq membres qu'ils remplacent pour leurs remarquables contributions à nos travaux.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général et l'assurer publiquement du soutien illimité de mon gouvernement tout au long de son mandat.

Monsieur le Président, c'est fort à propos que vous avez réuni le Conseil et le nouveau Secrétaire général afin d'examiner les problèmes et les possibilités qui se présentent à nous. Ce Conseil a toujours été en première ligne des efforts internationaux tendant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Il s'agit de sa responsabilité principale. Cela dit, le contexte international et les conditions dans

lesquelles le Conseil conduit ses activités ont rarement paru aussi complexes qu'à l'heure actuelle.

L'an dernier, le Conseil a joué un rôle crucial dans l'arrêt des combats entre Israël et le Liban. Il a œuvré sans relâche – et il continue de le faire – en faveur de la paix au Darfour. Il a répondu avec fermeté aux mesures prises par l'Iran et la Corée du Nord. Il continue de prêter son concours à l'Union africaine dans le règlement de la crise en Côte d'Ivoire. Il a contribué à l'organisation des premières élections libres tenues en République démocratique du Congo depuis 40 ans.

L'année qui commence ne promet pas d'être plus facile. Nous devons veiller à intensifier l'action internationale visant à mettre fin aux souffrances endurées par la population du Darfour. Nous devons continuer de lutter contre les menaces du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. La communauté internationale a besoin d'une stratégie globale au Moyen-Orient. Nous devons soutenir davantage ceux qui veulent instaurer la paix dans la région au lieu d'y perpétuer les troubles. Au centre de cette stratégie se placera la question israélo-palestinienne. Cette séance est une occasion de réfléchir sur la manière dont le Conseil, en partenariat avec le Secrétaire général et le Secrétariat, ainsi qu'avec d'autres organes de l'ONU, entités régionales et acteurs internationaux, peut se rendre plus à même de faire face à ces défis.

Je m'arrêterai à présent, en particulier, sur le cycle des conflits. Pour maintenir la paix et la sécurité internationales, il faut avant toute chose s'employer plus efficacement à prévenir l'apparition et la résurgence des conflits et, là où ils ont éclaté, à les régler de façon durable.

Notre tâche consiste donc à trouver les moyens de mieux prévenir et régler les conflits, ainsi que de mieux gérer les crises, y compris le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Dans chacun de ces domaines, le Secrétariat est en mesure, j'en suis sûr, de nous aider à rendre notre action collective encore plus efficace. Il est important et encourageant que notre examen de ces questions soit concis mais pertinent et qu'il débouche sur les propositions pratiques contenues dans le projet de déclaration que nous allons adopter aujourd'hui.

S'agissant de la prévention des conflits, ce Conseil a adopté une résolution historique lors de sa réunion au sommet de 2005. La résolution 1625 (2005) expose des idées ambitieuse pour une prévention plus globale, plus intégrée et plus active. Il y est demandé au Secrétariat de fournir des analyses plus régulières. Le Secrétaire général y est prié d'aider les pays où existent des risques de conflit armé à effectuer une évaluation stratégique de ces risques. De plus, il y est souligné qu'il importe d'établir des stratégies efficaces et globales de prévention des conflits, qui ne se limitent pas aux facteurs traditionnels de nature sécuritaire et politique, mais couvrent également les secteurs économique, social et humanitaire ainsi que le domaine de la gouvernance et des droits de l'homme. Cette résolution a énoncé en fait une politique très complète.

Trop souvent, le Conseil et la communauté internationale regardent les conflits éclater au lieu d'agir pour les prévenir. Nous voyons – ou manquons de voir – les crises venir à terme et nous ne nous décidons à agir que lorsqu'il est déjà trop tard. Le Conseil et le Secrétariat doivent nouer un partenariat plus robuste pour prévenir les conflits à travers l'application de l'ambitieuse résolution 1625 (2005) afin de mieux savoir agir de concert dès les premiers signes annonciateurs pour anticiper et, donc, prévenir les conflits.

Une deuxième priorité est le maintien de la paix. L'ONU est de plus en plus sollicitée dans ce domaine. Ces dernières années, le nombre des opérations et les effectifs ont augmenté de façon stupéfiante. Nous sommes donc tenus de veiller à ce que le peu de ressources disponibles soit utilisé de la manière la plus rationnelle possible. À cette fin, il est important de doter les missions de maintien de la paix d'un mandat ciblé, assorti d'objectifs et de délais précis.

Les missions de maintien de la paix doivent s'inscrire dans une stratégie générale de consolidation de la paix visant à réaliser les progrès requis pour qu'elles n'aient plus lieu d'être. Bien souvent, après un conflit, les missions de maintien de la paix risquent de se fondre dans le paysage et de pérenniser le statu quo. D'où la nécessité de suivre une ligne de conduite cohérente dans le but de résoudre les problèmes de fond.

Pour ce faire, le Conseil doit s'employer davantage à analyser les problèmes de fond et à assigner des mandats ciblés aux missions. Cette approche suppose que le Secrétariat lui rende compte de la manière dont les missions des Nations Unies peuvent et doivent évoluer ainsi que des mesures

susceptibles d'être prises par les pays concernés, la communauté internationale et le Conseil lui-même pour accélérer le passage du maintien de la paix à une paix durable sur sa propre lancée.

Enfin, concernant une autre question connexe, nous devons renforcer notre capacité collective de poursuivre les efforts de consolidation de la paix après un conflit. La création de la Commission de consolidation de la paix a été une réalisation importante, mais celle-ci n'atteindra ses objectifs que lorsqu'elle deviendra un organe stratégique axée sur l'action au sein duquel les pays sortant d'un conflit pourront discuter honnêtement et effectivement des actions à mener et des responsables chargés de les mener avec les acteurs internationaux, régionaux et locaux s'agissant de consolider la paix après un conflit.

Le Royaume-Uni estime donc que la Commission de consolidation de la paix doit faire fond sur ses activités initiales afin de s'assurer qu'elle peut faire une différence bien réelle. Son rôle de donneuse d'avis au Conseil est également d'une importance centrale. Notre intervention continue en Sierra Leone, au Burundi et dans d'autres pays qui seront à l'avenir à l'ordre du jour du Conseil doit tenir pleinement compte des contributions et des propositions de la Commission de consolidation de la paix.

Je dirai pour conclure que le Conseil de sécurité joue un rôle central dans les efforts déployés par la communauté internationale pour maintenir la paix et la sécurité. Mais nous ne pouvons pas travailler de manière isolée, vu le caractère interdépendant des questions de sécurité, de développement et de droits de l'homme. Je suis convaincu que le nouveau Secrétaire général et le Conseil doivent travailler et travailleront en collaboration étroite et en partenariat avec les autres acteurs internationaux afin d'utiliser au mieux notre capacité collective de faire face aux menaces, de saisir les possibilités qui se présentent et de promouvoir la cause de la paix.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Je souhaite d'emblée, Monsieur le Président, vous féliciter, ainsi que les autres membres de la délégation russe, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois, et je vous félicite également d'avoir organisé ce débat sur les menaces actuelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Qu'il me soit également permis de féliciter encore une fois le nouveau Secrétaire général de son accession à sa haute fonction et de le remercier, au nom de ma délégation, de sa présence parmi nous pour la première fois au Conseil, et de sa déclaration. Nous lui souhaitons un plein succès dans sa tâche.

La mondialisation a mis la communauté mondiale face à des menaces – nombreuses et nouvelles – à la paix et la sécurité internationales, menaces dont les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies n'auraient pu prévoir ni la portée ni l'intensité. Alors qu'elle tentait d'éliminer les menaces traditionnelles, la communauté internationale s'est trouvée confrontée à de nouvelles menaces, parfois plus dangereuses, qui mettent en danger notre bien-être et notre survie.

Il est donc clair que notre priorité immédiate doit être de faire face aux conflits en cours et aux menaces imminentes telles que le terrorisme et toutes les formes d'extrémisme. Nous devons également continuer de centrer notre attention sur la prolifération des armes de destruction massive et des armes légères, ainsi que sur les violations flagrantes des droits de l'homme, en particulier le nettoyage ethnique et le génocide. Tout aussi critiques sont les problèmes du réchauffement planétaire et de la militarisation de l'espace, qui constituent de graves menaces potentielles que nous devons surveiller. Nous ne devons pas perdre de vue non plus l'élargissement du fossé qui sépare les riches des pauvres, tant entre les nations qu'en leur sein, ce qui aura à coup sûr un effet déstabilisateur sur la paix et la sécurité internationales.

Bref, les menaces à la paix et à la sécurité internationales ne sauraient être abordées au coup par coup par une série d'initiatives qui ne font que traiter des symptômes sans aborder vraiment les causes profondes. Les réalités contemporaines exigent du Conseil qu'il s'acquitte de son mandat dans un cadre conceptuel global de paix et de sécurité. C'est grâce à une telle approche que le Conseil de sécurité peut jouer un rôle de chef de file qui soit motivant, efficace et crédible face aux problèmes qui menacent de compromettre la survie de l'humanité.

Le développement doit être une composante importante de notre système de sécurité collective. La lutte contre la pauvreté et l'amélioration de l'éducation et des soins de santé sauveront des millions de vies, en même temps qu'elles renforceront la capacité des États de combattre le terrorisme et le crime organisé et de prévenir de nouvelles menaces. Si le développement est jugé si essentiel à la sécurité, il faudrait alors faire des efforts plus déterminés et plus focalisés pour suivre la mise en œuvre des objectifs internationalement

convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous encourageons les organes, départements et institutions compétents des Nations Unies à redoubler d'efforts afin d'aider les États Membres à atteindre ces objectifs.

Il est reconnu depuis longtemps que pour faire face aux conflits, il faudrait mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits. Nous reconnaissons les progrès substantiels réalisés grâce aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier en Afrique, ainsi que dans la mise en place des fondements nécessaires pour faire effectivement face aux conflits. Il est impératif, pour consolider la paix dans l'ensemble de l'Afrique et dans les autres pays ravagés par la guerre, de privilégier une approche coordonnée, cohérente et intégrée en matière de consolidation de la paix après un conflit, dans le but de parvenir à un développement durable. Il nous semble que c'est précisément ce que la Commission de consolidation de la paix est censée nous aider à réaliser.

Il est incontestable que le terrorisme mondial est aujourd'hui l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Le terrorisme, phénomène en mutation constante, représente une attaque contre les principes fondamentaux du droit, des droits de l'homme et du règlement pacifique des différends, base sur laquelle l'ONU a été fondée. En reconnaissant que le terrorisme ne saurait trouver de justification, quelles que soient les raisons qui lui donnent naissance, nous devons être attentifs à ne pas ignorer les injustices, comme par exemple l'oppression et l'exclusion politiques, terreau du terrorisme. Si la communauté internationale veut vaincre le terrorisme et la menace qu'il représente, nous devons agir avec une détermination inébranlable pour résoudre les différends politiques et les conflits interminables qui suscitent un appui au terrorisme.

Nous reconnaissons que le Conseil de sécurité a joué un rôle louable dans ce domaine par le biais de ses décisions historiques : 1267 (1999), 1373 (2001), 1540 (2004) et 1624 (2005). Il reste cependant encore beaucoup à faire en matière de prestation d'une assistance technique pour aider les États Membres à se conformer à ces résolutions et à mettre en œuvre la stratégie adoptée récemment par l'Assemblée générale. Par ailleurs, nous somme bien près, et pourtant bien loin, de compléter le cycle par la conclusion d'une convention générale sur le terrorisme international.

La criminalité transnationale organisée peut également accroître les risques posés par toutes les autres menaces. Les terroristes, par exemple, utilisent des groupes criminels organisés pour déplacer des fonds, des hommes et du matériel partout dans le monde. Les gouvernements et les rebelles vendent des ressources naturelles par l'intermédiaire de groupes criminels organisés afin de financer les guerres. De ce fait, la capacité des États d'instaurer l'état de droit s'en trouve affaiblie. La lutte contre la criminalité organisée devient donc indispensable pour lutter contre des crimes transfrontières odieux tels que la traite des êtres humains.

Pour assurer plus de sécurité dans le monde, il est impératif d'empêcher la propagation et l'utilisation des armes de destruction massive par les États et, surtout, par des acteurs non étatiques. La difficulté est de prendre des mesures efficaces qui réduiront la demande de ces armes et freineront la fourniture des matières premières et des technologies nécessaires à leur production. C'est pourquoi nous déplorons que la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) tenue en 2005 ne soit pas parvenue à un accord. En dépit de la récente polémique sur la question de la prolifération nucléaire, le TNP continue d'obtenir l'adhésion de la quasi-totalité des pays, et nous demeurons convaincus que sa viabilité et son intégrité sont un moyen sûr de contenir la prolifération des armes de destruction massive.

Une question connexe est la menace que la prolifération des armes légères fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Les armes légères, qui seraient au nombre de 40 millions de par le monde, sont devenues dans de nombreux pays de véritables armes de destruction massive, en particulier – et paradoxalement – en Afrique, où ces armes ne sont pas fabriquées. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Conseil pour encourager les États Membres à appuyer sans réserve les recommandations figurant dans le Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies de juillet 2001.

Nous jugeons également encourageante l'adoption par l'Assemblée générale, en 2005, d'un instrument international d'identification et de traçage des armes légères. Toutefois, notre détermination à faire face aux menaces posées par ces armes a été gravement affaiblie par l'échec de la Conférence des Nations Unies de 2006 chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action.

Notre confiance a également été ébranlée par l'échec du Conseil qui, malgré les vigoureux efforts déployés par certains de ses membres actuels et par des États qui en étaient membres tout récemment, n'a pas réussi l'an passé à s'accorder sur un projet de résolution relatif à cette question.

Tout bien considéré, il est clair que le Conseil de sécurité a joué un rôle louable face aux menaces imminentes et potentielles posées à la paix et à la sécurité internationales. Il convient cependant de noter qu'en dépit du rôle important du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il n'est qu'un des nombreux organes et autres entités et organismes internationaux à traiter de certains aspects des menaces qui ont été recensées. Il est donc d'une importance capitale qu'en s'acquittant de ses obligations au titre de la Charte, le Conseil s'efforce de favoriser un véritable partenariat avec certaines de ces entités, telles la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et l'Union européenne, qui se sont avérées jusqu'à présent actives dans ce domaine.

Il appartient également au Conseil de chercher des moyens plus novateurs d'engager activement dans son travail l'ensemble des membres de l'Organisation, les non membres, dont on attend qu'ils se conforment à ses résolutions et à ses décisions contraignantes, y compris sa législation cadre. Nous pensons qu'une telle approche rendra le travail du Conseil plus efficace et plus productif.

Enfin, il nous semble que le moment est venu d'élargir la composition du Conseil de sécurité.

M. Verbeke (Belgique) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour le mandat qui vous échoit en ce premier mois de la nouvelle année et vous assurer de notre entière coopération, que nous voulons sobre mais efficace. Je voudrais également saluer M. Ban Ki-moon, notre nouveau Secrétaire général, lui dire toute la confiance que nous avons en sa personne et lui souhaiter pleine réussite dans l'exécution de la grande responsabilité qui est désormais la sienne.

Le concept de sécurité, nous le savons tous, a été au cours de ces dernières décennies élargi d'un concept étroit politico-militaire à un concept qui comporte désormais de nouvelles dimensions qui, chacune, répondent à de nouvelles menaces et à de nouveaux défis – que ce soit le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les violations graves des droits de l'homme, le crime organisé, les États fragiles ou encore la dégradation environnementale. Pour y faire face, il nous faut un système multilatéral efficace, basé sur des institutions solides et sur le respect du droit. Pour la Belgique, l'Organisation des Nations Unies, avec en son centre le Conseil de sécurité, y occupe une place de choix.

Ce qui est essentiel dans ce nouveau concept de sécurité, c'est qu'au-delà des schémas préétablis et souvent réducteurs, l'on s'aperçoit qu'en fin de compte, c'est de la sécurité d'hommes, de femmes et d'enfants qu'il s'agit. C'est pourquoi la Belgique se réjouit de l'attention croissante que le Conseil de sécurité apporte à la thématique de la protection des civils dans les conflits armés et, plus particulièrement, des femmes et des enfants, tout comme d'autres groupes de personnes vulnérables. L'heure est désormais à la mise en œuvre effective des résolutions pertinentes visant cette protection.

À cet égard, la Belgique voudrait également insister sur l'importance d'un suivi assidu et d'une mise en œuvre rigoureuse des embargos sur les armes dans les zones de conflit. En effet, nous savons tous que ce sont d'abord et surtout les civils qui, faute d'un respect scrupuleux de ces embargos, sont les premières victimes, notamment de l'usage abusif des armes légères et de petit calibre.

Je voudrais, dans ce contexte, me référer au principe de la responsabilité de protéger, principe qui a été consacré lors du Sommet de 2005 et qui a été, depuis, repris dans plusieurs résolutions. La Belgique est tout à fait consciente que la mise en œuvre de ce principe exigera une réflexion à la fois approfondie et prudente. Elle estime néanmoins que ce principe fait désormais partie de l'acquis conceptuel des travaux de ce Conseil.

Le terrorisme, nous le savons tous, constitue l'une des plus graves menaces à la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité joue un rôle central dans l'action internationale contre le terrorisme. À et égard, la Belgique a salué l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1624 (2005). En réaffirmant l'importance du respect du droit international, y compris des droits de l'homme, ainsi que du dialogue et de la compréhension entre les civilisations, elle vise d'abord à interdire l'incitation au terrorisme. Il s'agit d'un bel exemple de la dimension préventive de l'action du Conseil de sécurité. Dans ce cadre, le Conseil de sécurité pourrait utilement

examiner comment contrecarrer les appels à la haine et les discours incitant à la violence, en période de conflit armé, mais également avant qu'un conflit n'éclate ou afin d'éviter qu'un conflit ne resurgisse. Des paroles peuvent – nous en avons fait l'expérience – tuer autant que les armes.

Prévenir les conflits reste la tâche première, mais par définition moins visible, du Conseil de sécurité comme gardien de la paix et de la sécurité internationales. Gérer les conflits constitue, par contre, sa tâche la plus visible. Les opérations de maintien de la paix sont l'instrument de choix du dispositif du Conseil de sécurité pour assumer sa responsabilité en matière de paix et de sécurité. Ces opérations couvrent désormais un spectre très large, allant d'opérations de maintien de la paix classiques à des opérations de type multidimensionnel, pour aboutir à des missions d'administration transitionnelle.

Cet ensemble d'actions très diverses entreprises par le Conseil de sécurité ces dernières années témoigne de son ralliement à une approche toujours plus opérationnelle et toujours plus pragmatique de ses fonctions, et la Belgique s'en félicite. Mon pays en appelle toutefois à la prudence face au risque d'une prolifération aveugle de telles opérations. En effet, il est clair que toutes les situations de crise ne s'y prêtent pas; il appartient donc au Conseil d'étudier pour chaque cas, sur la base de critères précis, s'il convient ou pas d'y avoir recours. Parmi ces critères, rappelons celui qui exige qu'il y ait, avant tout déploiement de force de paix, une paix à gérer ou au moins un processus politique crédible en cours.

L'établissement de la Commission de consolidation de la paix par le Conseil vient compléter cette évolution conceptuelle des travaux du Conseil qui, partant de la diplomatie préventive, passant par la gestion des crises, aboutit à la consolidation de la paix, seule garantie de la durabilité et de l'irréversibilité des solutions apportées. La Belgique estime, à l'heure où les premiers travaux de la Commission se sont avérés productifs, qu'il revient au Conseil de désormais réfléchir à l'interaction propice et productive entre ces deux organes, interaction que la Belgique, pour sa part, voudrait souple, efficace et dès lors pragmatique, sans rigidités procédurales.

La présence du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, est une occasion pour dire combien la Belgique, consciente des fonctions et responsabilités distinctes du Secrétaire général et de ce Conseil, apprécie, au-delà du dialogue et de la coopération journalière entre ces deux organes de la Charte, leur dialectique conceptuelle qui, au cours des dernières décennies, a alimenté les débats de ce Conseil.

M. Ikouebe (Congo) : Je voudrais d'abord remercier la délégation du Qatar pour la manière dont elle a présidé nos travaux le mois dernier et vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Vous savez que vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation au cours de votre mandat.

J'ai une pensée amicale pour les pays qui viennent de quitter le Conseil – avec lesquels nous avons entretenu d'excellentes relations – et je félicite les nouveaux membres, que j'assure de la pleine coopération de la délégation congolaise.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Secrétaire général, qui participe à nos travaux pour la première fois, et former pour lui des vœux de plein succès dans l'accomplissement de sa noble et délicate mission.

Ma délégation se félicite de ce que le Conseil commence l'année 2007 par ce débat public sur un thème intrinsèquement lié à sa mission principale, dans un contexte international marqué par de graves crises. C'est vous dire, Monsieur le Président, que ma délégation vous sait gré d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour de ce débat.

Certaines situations survenues au cours de l'année 2006 nous rappellent en effet que les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont à la fois présentes d'un continent à un autre et diversifiées, allant de l'acte de terrorisme le plus banal au risque réel de prolifération des armes de destruction massive, sans oublier les conflits prolongés ou latents. Ces menaces représentent donc une réalité au quotidien pour l'ensemble de la communauté internationale et un danger permanent pour certaines populations qui vivent dans la peur et sous la menace. Sachons donc prendre la pleine mesure de ces menaces et veillons à y apporter toujours les réponses les plus appropriées, ce que le Conseil ne cesse de faire.

Le meilleur moyen de faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, c'est d'abord la prévention. Et nous sommes heureux de constater que la culture de prévention commence à s'enraciner au sein des Nations Unies et dans certains États. À cet

égard, d'importants progrès sont déjà accomplis au plan normatif avec l'adoption des résolutions 1318 (2000) et surtout 1625 (2005) du Conseil de sécurité sur le renforcement de l'efficacité du rôle joué par le Conseil dans la prévention des conflits, en particulier en Afrique. C'est également le lieu de saluer l'adoption récente par l'Assemblée générale d'une Stratégie antiterroriste mondiale, que tous les États doivent s'engager à appliquer.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les États Membres ont renouvelé leur engagement à promouvoir une culture de la prévention des conflits armés et à renforcer les moyens de prévention dont dispose l'Organisation. Par ailleurs, de nombreuses pistes ont déjà été indiquées dans nos travaux antérieurs sur la question. Il importe d'en assurer un suivi régulier.

Nous noterons également que, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport d'activité sur la prévention des conflits (A/60/891), le moyen le plus sûr de prévenir les crises est de réduire l'impact des facteurs-risques. Il y a lieu de relever que, si la responsabilité première en matière de prévention incombe aux gouvernements, ces derniers se trouvent parfois, pour des raisons diverses, dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations. D'où la nécessité parfois de compter sur des appuis extérieurs, comme par exemple dans le cadre de l'adoption et de l'application des mesures destinées à la réglementation du commerce de certaines ressources qui alimentent les conflits, telles que les diamants ou le bois.

Parmi les mécanismes de règlement, nous insisterons sur le dialogue politique entre acteurs en conflit et sur les bons offices du Secrétaire général – une pratique qui se développe fort heureusement et que nous encourageons. Nous encourageons toujours la recherche de solutions pacifiques, et nous accompagnerons le Secrétaire général dans ses efforts de médiation. Dans ce cadre, la nouvelle capacité d'appui à la médiation au sein du Secrétariat de l'ONU est une initiative que nous saluons et appuyons.

Lorsque la prévention ne suffit pas, il faut malheureusement faire face à l'autre triste nécessité, celle de la gestion des conflits, à travers les mécanismes existants ou à créer. Ceux-ci incluent le renforcement des capacités de maintien de la paix – qui, il faut le souligner, manquent de ressources adéquates pour l'accomplissement de leurs missions – et également celui des partenariats au sein du système et avec les organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, nous saluons l'évolution positive des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, comme en témoigne la déclaration récente sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, définissant le cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, signée le 16 novembre 2006 à Addis-Abeba par le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine. Mais, comme chacun le sait, la volonté et l'engagement du continent africain ne suffisent pas toujours à couvrir ses besoins en logistique ou en management dans certaines situations aussi complexes que celle du Darfour par exemple. D'où la nécessité d'un tel partenariat, vital pour le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent.

L'année 2006 nous a rappelé également que la menace de prolifération des armes de destruction massive n'est pas une simple éventualité, mais au contraire une réalité qui ne peut être traitée efficacement que dans le cadre du respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui crée des obligations pour tous les signataires, mais également des droits. Il importe en effet d'appliquer cet important instrument dans son intégralité, c'est-à-dire en prenant en compte les trois piliers que constituent la non-prolifération, le désarmement nucléaire et le droit de chaque État à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Les armes de destruction massive sont et seront toujours une menace pour l'humanité tout entière, quels qu'en soient les possesseurs. Dans ce combat contre la menace que représentent les armes de destruction massive, l'unité du Conseil est essentielle, de même que son objectivité et son impartialité. Sinon, son action risque d'être mal comprise et suspectée d'illégitimité.

Nous voulons une fois de plus saluer la création de la Commission de consolidation de la paix, qui vient de faire timidement ses premiers pas, et souhaiter que cet organe renforce effectivement le dispositif de stabilisation des situations et contribue à l'assainissement durable du climat dans les zones sortant de conflits. Nous voulons également insister sur la nécessité de prendre en compte la dimension du développement et des droits de l'homme dans toute politique de prévention des conflits, comme le

recommande du reste le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Car, faut-il le souligner, pour certains peuples, l'extrême pauvreté, la faim, les maladies, les armes légères et de petit calibre représentent de véritables armes de destruction massive et constituent donc une réelle menace à la paix et la sécurité internationales.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt de travailler en étroite collaboration avec vous. Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, avec lesquels nous espérons nouer des relations de collaboration fructueuse au cours des deux prochaines années. Je tiens aussi à remercier le Qatar de sa présidence couronnée de succès le mois dernier, ainsi que les membres dont le mandat au Conseil a pris fin en décembre.

Comme ceux qui m'ont précédé, je voudrais, au nom de toute ma délégation, souhaiter la bienvenue au Conseil au Secrétaire général Ban Ki-moon, qui nous rejoint pour la première fois en sa nouvelle qualité. Le Secrétaire général sera toujours le bienvenu dans cette enceinte, et nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec lui et ses collègues du Secrétariat, tandis que le Conseil s'efforce de faire face aux défis les plus graves auxquels la communauté internationale est confrontée au XXI[e] siècle.

Je félicite le Secrétaire général du départ rapide qu'il a pris dans les premiers jours de son mandat. Parmi les nombreuses mesures qu'il a prises très tôt, nous notons en particulier, pour nous en féliciter, la nomination de M[me] Asha-Rose Migiro, Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie en tant que Vice-Secrétaire générale. La Tanzanie a joué un rôle efficace au sein de cet organe au cours des deux dernières années, et nous avons vivement apprécié la chance de collaborer étroitement avec son gouvernement et son excellente délégation. Nous attendons avec intérêt de travailler prochainement avec M[me] Migiro et tous les autres membres de l'équipe du Secrétaire général.

Vous nous avez réunis aujourd'hui, Monsieur le Président, pour débattre de la mission principale du Conseil de sécurité au titre de la Charte des Nations Unies : sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité. Malheureusement, comme l'ont démontré ces dernières années les travaux du Conseil, les difficultés auxquelles la communauté internationale est confrontée ne deviennent que plus complexes et plus ardues au fil du temps.

Le Conseil doit agir non seulement pour gérer les conflits, mais aussi pour les prévenir. La réalité troublante est qu'une proportion significative du temps du Conseil est consacrée à l'examen de conflits au sein des États plutôt qu'entre eux. Non seulement le Conseil doit-il agir pour protéger les populations civiles qui sont prises pour cible par leurs propres gouvernements, mais l'expérience a montré à maintes reprises que, dans le monde d'aujourd'hui, les événements qui se déroulent dans un pays ont une incidence sur le monde au-delà de ses frontières. Les conflits internes créent des frontières instables, accroissent les tensions régionales et engendrent des fardeaux économiques et sociaux considérables. L'attention urgente et constante que nous accordons à la situation au Darfour n'en est qu'un exemple.

La communauté internationale reconnaît depuis longtemps et à juste titre que l'effondrement général de la gouvernance et de l'ordre politique, le terrorisme, les activités transfrontalières des groupes armés, les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et les exodes de migrants et de réfugiés constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil doit être prêt à identifier ces types de menaces et à s'y attaquer avant qu'elles n'éclatent en conflits ouverts ou qu'elles n'engendrent des pertes humaines ou matérielles inacceptables.

Nous devons également nous efforcer, en concertation avec le Secrétariat, de veiller à ce que les opérations traditionnelles de maintien de la paix continuent de tirer parti des méthodes plus perfectionnées d'évaluation et de planification. Alors que la demande d'opérations de maintien de la paix ne cesse de croître, le Conseil doit exercer comme il convient ses responsabilités, en collaborant avec d'autres organes de l'ONU, afin d'assurer une supervision et une gestion appropriées des opérations de maintien de la paix.

À cet égard, nous sommes très préoccupés par les rapports récents faisant état de cas d'exploitation et de violence sexuelles commis par du personnel participant à certaines missions des Nations Unies, et nous demandons instamment au Secrétariat de prendre les

mesures qui s'imposent pour veiller à ce que ces rapports fassent l'objet d'enquêtes approfondies et que les auteurs de ces mauvais traitements répondent de leurs actes.

Il est également essentiel que le Conseil aide les pays sortant d'une crise à s'engager à long terme et de façon stable dans la voie du développement économique et politique.

Nous nous félicitons de la création de la Commission de consolidation de la paix. Cependant, nous mesurerons le succès de la Commission sur le terrain – au Burundi, en Sierra Leone et dans d'autres pays dans lesquels elle interviendra – à la lumière des résultats visibles favorisant une paix durable, la stabilité, la reconstruction et le développement.

Enfin, nous savons, malheureusement avec certitude, que le Conseil continuera d'être saisi des questions que sont la lutte contre le terrorisme et la prévention de la prolifération des armes de destruction massive. La semaine dernière, encore, Al-Qaida a formulé une menace explicite contre l'ONU et ses agents de maintien de la paix en mission. Nous savons que les terroristes s'efforcent toujours de tuer des civils innocents de par le monde. Cet organe a la responsabilité de faire échec à ces menaces de façon concertée et avec détermination.

Nous devons également poursuivre nos efforts visant à prévenir la propagation des armes les plus dangereuses au monde et de leurs vecteurs. Cela s'applique non seulement aux terroristes qui veulent les acquérir, mais également aux États qui représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

En relevant ces défis ainsi que les autres inscrits à notre ordre du jour, le Conseil doit être prêt à agir rapidement pour résister aux menaces qui surgissent ou aux crises qui prennent de l'ampleur. Mais nous devons agir de manière à améliorer la situation sur le terrain dans les zones touchées. Nos efforts doivent se concentrer sur l'amélioration de la capacité des parties à un conflit de trouver une solution, et éviter de compliquer encore la mise en œuvre de cette solution ou de simplement marquer des points sur la scène politique pour un camp ou un autre.

Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les autres membres du Conseil et avec le Secrétaire général pour faire en sorte que les actions du Conseil donnent lieu à des progrès tangibles sur le terrain, afin de s'attaquer aux problèmes les plus urgents auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Nous sommes ouverts aux idées du Secrétaire général concernant la manière dont nous pourrions favoriser l'échange d'informations entre le Secrétariat et le Conseil. Dans la gestion de nos activités et dans l'établissement des mandats qui guident les travaux menés par le Secrétariat en notre nom, nous devrons encore déployer de nombreux efforts pour rendre cet organe aussi efficace qu'il doit l'être. Nous devons, par exemple, trouver de meilleurs moyens de prévoir les crises et d'agir pour empêcher l'éclatement ou la reprise de conflits.

Monsieur le Secrétaire général, je voudrais, comme d'autres l'ont déjà fait, vous souhaiter la bienvenue aujourd'hui. J'espère que vous participerez fréquemment aux séances du Conseil.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je tiens également à vous remercier d'avoir chaleureusement souhaité la bienvenue à ma délégation en tant que membre du Conseil. Je voudrais également, comme d'autres l'ont fait, remercier la délégation qatarienne pour la compétence avec laquelle elle a présidé le Conseil le mois dernier.

Ma délégation voudrait également souhaiter la bienvenue à M. Ban Ki-moon, le nouveau Secrétaire général, avec lequel nous avons hâtons de collaborer étroitement pour renforcer le rôle de l'ONU dans la promotion de la paix. Nous tenons à lui réaffirmer notre plein appui et notre volonté de coopérer avec lui.

Alors que nous abordons une nouvelle année, nous sommes partagés entre des sentiments de satisfaction et de mécontentement. Nous sommes soulagés de voir certains conflits se terminer et des pays touchés par des conflits se redresser et se reconstruire progressivement. Le rôle et la contribution de l'ONU et de la communauté internationale dans ces accomplissements sont exceptionnels, et le Conseil de sécurité s'est montré déterminé et résolu à cet égard.

L'expérience acquise dans tous ces conflits témoigne de l'importance cruciale des opérations de maintien de la paix dans l'exercice de la responsabilité principale du Conseil de sauver l'humanité du fléau de la guerre. Nous pensons que l'importance persistante des missions de maintien de la paix doit être dûment reconnue. Nous estimons aussi qu'il est nécessaire de

continuer à assurer le parfait respect des principes fondamentaux du maintien de la paix.

Toutefois, le maintien de la paix à lui seul n'est pas suffisant, si nous voulons parvenir à une paix durable. Du point de vue de ma délégation, la consolidation de la paix après les conflits est essentielle pour aider les sociétés ravagées par la guerre à s'engager sur la voie d'une paix durable. À cet égard, le rôle de la Commission de consolidation de la paix est de la plus haute importance. Nous attendons avec intérêt sa contribution constructive future aux efforts de consolidation de la paix.

La fin des conflits qui font rage dans certains pays d'Afrique et d'autres régions ne clôt pas le chapitre du livre de la guerre sur ce continent. Au contraire, nous avons vu naître de nouvelles complications dans les conflits actuels. Par exemple, les mouvements transfrontaliers de combattants et de civils ont entravé les efforts de paix déjà engagés et exacerbé les conditions humanitaires dans ces régions.

Dans l'action menée face aux conflits, ma délégation réaffirme la nécessité de respecter les principes de l'égalité souveraine, de la souveraineté territoriale, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États, ainsi que le principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Les principes du règlement pacifique des différends, y compris le dialogue, de la collaboration constructive et de la diplomatie préventive doivent rester une priorité dans l'action menée face aux menaces à la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi, de l'avis de ma délégation, les sanctions doivent être une mesure de dernier recours; en outre, elles doivent être assorties de calendriers clairs, transparents et mesurables et fournir une possibilité de s'en dégager pour revenir à des procédures de règlement pacifique.

Au Moyen-Orient, la paix est loin d'être une réalité. La situation dans cette région restera sombre et perdurera tant que le conflit israélo-palestinien ne sera pas réglé de manière juste et pacifique. Ma délégation estime que le conflit israélo-palestinien est à l'origine de tous les problèmes de la région et pense donc que le Conseil doit accorder une grande priorité au règlement de ce conflit. Régler le conflit israélo-palestinien de manière acceptable pour toutes les parties aura une profonde incidence sur les perspectives de paix dans la région.

Les rapports faisant état de la récente décision du Gouvernement israélien d'approuver la construction d'une nouvelle colonie de peuplement en Cisjordanie occupée, ce qui est en contradiction avec l'engagement qu'il a pris aux termes de la Feuille de route, ainsi que la poursuite d'incursions et de raids incessants menés par les Forces de défense israéliennes dans plusieurs villes et agglomérations de Cisjordanie au cours des derniers jours sont une source de profonde préoccupation pour ma délégation. Nous pensons que ces manœuvres sont en effet contraires à l'esprit de l'accord conclu entre le Premier Ministre israélien et le Président de l'Autorité palestinienne. Le Conseil de sécurité doit réagir à cette évolution, conformément à son mandat et à la responsabilité qu'il assume.

En tant que victime d'attentats terroristes, et gardant à l'esprit que la menace terroriste est constante, ma délégation est convaincue que le Conseil doit rester vigilant et agir conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à ceux du droit international. Notre cause et notre action en matière de lutte contre le terrorisme doivent être fondées sur le respect des droits de l'homme et la dignité humaine. L'Indonésie est d'avis que l'approche globale est la meilleure façon d'aborder le problème du terrorisme.

Ma délégation considère également qu'il est urgent d'engager un dialogue afin d'enrayer la prolifération des armes nucléaires en Asie. Alors que les armes nucléaires mettent déjà en péril d'autres régions du monde, une nouvelle menace de ce type risque de se développer d'ouest en est de l'Asie. D'où la nécessité de trouver une solution diplomatique aux problèmes nucléaires nord-coréen et iranien. De plus, nous attachons une grande importance à la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, région sujette à l'instabilité et aux tensions.

Il est nécessaire d'affermir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui constitue le socle du désarmement, en intervenant de façon équilibrée dans ses trois domaines piliers. De notre point de vue, le seul moyen infaillible de conjurer les craintes suscitées par l'emploi éventuel des armes nucléaires ou la menace de l'emploi consiste, en fin de compte, à assurer l'élimination totale de ces armes.

La démocratie est une valeur universelle. Or l'histoire montre qu'elle est une condition essentielle à la mise en place de sociétés pacifiques, fondées sur le

respect de la dignité humaine. Selon nous, certains organes de l'ONU ont pour mission principale de garantir la démocratie et de s'occuper des questions connexes, y compris celle des droits de l'homme. Leur action est remarquable.

Compte tenu de la complexité et de l'ampleur des défis auxquels l'humanité est actuellement confrontée, la collaboration est fondamentale pour les relever. Ma délégation convient avec le Secrétaire général Ban Ki-moon du rôle essentiel de la sagesse et de l'action collectives. Nous ne pouvons agir seuls. Le Conseil ne peut compter sur ses seules ressources pour s'acquitter de ses responsabilités. Si la paix peut être conceptualisée par un seul architecte, sa mise en œuvre concrète exige le labeur de plusieurs. Si c'est manifestement au Conseil qu'il incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, force est de reconnaître que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social contribuent eux aussi à renforcer le rôle de l'ONU en faveur de la paix.

En vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, il convient d'entretenir une collaboration vigoureuse avec les organisations régionales. Malgré les limites que l'on sait, l'intérêt de ces partenariats en évolution est clairement démontré dans les différentes régions où le Conseil de sécurité a sollicité le concours des organisations régionales pour régler des différends donnés.

Pour que le Conseil puisse continuer à l'avenir de s'attaquer aux problèmes, il faut poursuivre le processus de sa réforme. Sa composition et ses méthodes de travail ont besoin d'être revues en profondeur. Ce sont deux questions très importantes. Nous considérons qu'une vaste réforme du Conseil de sécurité fait partie intégrante de la réforme générale de l'ONU.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous souscrivons au projet de déclaration présidentielle que votre délégation a préparé. Je tiens à réaffirmer l'attachement de ma délégation à la bonne conduite des travaux du Conseil sous votre présidence.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

De plus, nous souhaitons la bienvenue au Secrétaire général Ban Ki-moon à sa première séance du Conseil de sécurité. Nous lui souhaitons plein succès. À l'instar d'autres délégations, nous sommes ravis qu'il ait choisi Mme Migiro, de la Tanzanie, pour occuper les fonctions de Vice-Secrétaire générale. Il remporte ainsi, dès le début de son mandat, une petite victoire en faveur de la parité des sexes au sein de l'Organisation, et nous lui en sommes reconnaissants.

Malgré le thème retenu pour le débat d'aujourd'hui, nous sommes en fait venus débattre du mandat de ce Conseil, qui, aux termes de la Charte, consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales. Il a plus de 60 ans, lorsque les fondateurs de l'ONU en ont confié cette responsabilité au Conseil de sécurité, le monde était confronté à des dangers d'une toute autre nature, qui découlaient principalement de conflits entre États. À l'heure actuelle, nous devons faire face à des menaces complexes, multidimensionnelles et interdépendantes, qui ne sont pas toujours du ressort du Conseil. C'est le cas par exemple du grand danger posé par la pauvreté et le sous-développement et qui est à l'origine de la plupart des conflits dont le Conseil est finalement saisi. En fait, il est avéré que même les dangers du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive sont liés à la pauvreté et au sous-développement. Pourtant, l'existence d'armes nucléaires constitue en soi une menace à la paix et à la sécurité.

Il ne fait guère de doute que réduire la pauvreté est le meilleur moyen de prévenir les conflits. Bien sûr, le dilemme dans lequel nous nous trouvons au Conseil est que le soin de régler les questions de la pauvreté et du sous-développement ne devrait et ne saurait être confié à un organe comme le nôtre, qui compte un si petit nombre de membres. L'Assemblée générale, qui réunit la totalité des États Membres, demeure l'enceinte multilatérale la plus appropriée pour examiner les questions mondiales urgentes et les problèmes qui touchent tous les États. La gestion et la réalisation du développement économique et du progrès social à l'échelle mondiale, de même que le traitement des menaces à la paix et à la sécurité internationales sont des responsabilités qui incombent à tous les États et doivent être assumées dans le cadre multilatéral de l'ONU.

L'ensemble des organes principaux de l'ONU, y compris les organes subsidiaires comme le Conseil des droits de l'homme, sont tenus de concevoir et de mettre en place un système de sécurité collective plus efficace. Cette stratégie commune de sécurité collective ne saurait être légitime que si elle est

conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il est fondamental que chacun des organes principaux de l'ONU s'emploie activement à exécuter ses fonctions et exercer ses compétences sans compromettre l'équilibre institué par la Charte. Une série d'autres institutions multilatérales, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, ont un grand rôle à jouer dans le règlement des problèmes actuels.

L'ONU a pour mission délicate d'utiliser ses ressources avec mesure afin de régler les questions du développement, de la sécurité et de la défense des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité sous sa forme actuelle dispose donc d'une capacité limitée pour faire face aux menaces du XXI[e] siècle. Tout en saluant l'effort fait par le Conseil pour améliorer la façon dont il traite ces menaces, nous préférerions agir dans le cadre du mandat conféré. Il ne faut pas qu'en s'acquittant de ses responsabilités premières, le Conseil de sécurité empiète sur les compétences et la responsabilité des autres organes principaux de l'ONU.

La Charte des Nations Unies a confié au Conseil de sécurité l'importante mission de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il va sans dire que, de par cette responsabilité, l'action du Conseil a des conséquences considérables sur la vie d'un très grand nombre de personnes dans le monde.

Ces dernières années, la Conseil de sécurité a été trop prompt à utiliser la menace ou à autoriser le recours à la force dans certains cas, tout en restant silencieux ou inactif dans d'autres. Par exemple, bien qu'il soit légitime que la question israélo-palestinienne figure à l'ordre du jour du Conseil, on ne peut manquer de remarquer son inaction, même en cas de violation flagrante du droit international.

En revanche, le Conseil tend de plus en plus à s'occuper de questions qui ne sont pas de son ressort. Bien souvent, le Conseil invoque le Chapitre VII de la Charte pour traiter de questions qui ne représentent pas nécessairement une menace pour la paix et la sécurité internationales, alors qu'il aurait pu s'appuyer sur d'autres dispositions de la Charte pour répondre plus efficacement à la situation. Le Chapitre VII ne doit être invoqué qu'en dernier ressort.

Ma délégation tient à réitérer sa position de longue date sur l'importance d'une coopération plus étroite et efficace entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes particulièrement encouragés par le lien institutionnel entre l'Union africaine et l'ONU pour ce qui est des efforts collectifs visant à trouver des solutions aux conflits africains. De même, nous apprécions tous les efforts déployés afin de promouvoir une paix durable, le développement et la stabilité sur notre continent africain bien-aimé.

S'agissant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le respect des principes de base du maintien de la paix, tels que l'assentiment des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et de défense d'un mandat autorisé par le Conseil, est essentiel à leur succès. Ma délégation reconnaît le rôle que joue la Commission de consolidation de la paix s'agissant de répondre aux besoins particuliers des pays sortant d'un conflit, ainsi que l'aide qu'elle peut fournir en matière de reprise, de réinsertion et de reconstruction. Nous attendons avec intérêt un débat général sur le renforcement du rôle de cet organe important.

Enfin, je voudrais rappeler encore une fois le souhait de l'Afrique du Sud de coopérer avec le Secrétaire général Ban Ki-moon et avec son équipe. Et ma délégation est également prête à collaborer avec d'autres membres du Conseil au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous remercions la présidence russe de nous avoir donné l'occasion de réaffirmer notre engagement dans une déclaration présidentielle à laquelle nous souscrivons sans réserve.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, et nous souhaitons remercier également la délégation qatarienne pour le travail qu'elle a accompli. Je tiens en outre à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation russe, de nous avoir donné l'occasion de souhaiter officiellement la bienvenue au Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon. Nous lui souhaitons un plein succès dans ses fonctions et l'assurons de tout notre appui. De même, nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'examiner une question d'une importance capitale, à savoir les menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales, et les façons d'y faire face.

Le Panama est un pays où coexistent dans la paix et l'harmonie des personnes d'origine ethnique, de culture et de religion diverses. C'est un pays qui a

toujours, au cours de son histoire, maintenu des relations d'amitié avec des États aux orientations politique et idéologique distinctes. C'est un pays démilitarisé, conformément à sa Constitution, qui, de par sa législation nationale, adhère à la doctrine sur la sécurité humaine et qui possède un canal déclaré neutre conformément à un traité international et de par ses propres vœux. C'est pourquoi personne ne devrait s'étonner que ce thème suscite une attention particulière de notre part.

Il y a déjà plus de 60 ans, lorsque nos prédécesseurs confièrent à l'ONU la responsabilité et l'obligation de maintenir la paix et la sécurité, ils l'ont fait dans la conviction qu'ainsi, ils pourraient « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

Depuis lors, cependant, le monde a beaucoup changé, et ce n'est plus la guerre entre les États qui pose les menaces les plus graves. Aujourd'hui, ces menaces émanent de la déstabilisation engendrée par la pauvreté, l'injustice et la marginalisation. Elles émanent de la propagation de maladies infectieuses, de la pénurie et de la surutilisation des ressources naturelles et la destruction de l'environnement. Elles résultent des conflits ethniques, culturels ou religieux et des violations systématiques des droits de l'homme. Elles sont dues à la criminalité transnationale organisée et au stockage et à la prolifération des armes de destruction massive et au trafic illicite des armes légères. Elles proviennent enfin des fondamentalismes, en particulier de ceux qui proclament détenir la vérité et prétendent l'imposer par la force, s'il le faut en commettant des actes de terrorisme.

Pour faire face à ces grands problèmes de la manière et en temps voulus, il faut avant tout en connaître et en comprendre les causes. S'il est vrai qu'une grande partie de cette responsabilité incombe à l'ONU, les autres organisations internationales, les États eux-mêmes, les organisations non gouvernementales et, disons-le, tous les êtres humains ont le devoir moral d'en faire autant.

À l'ONU, la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales appartient au Conseil de sécurité. Toutefois, le Conseil ne peut pas et ne doit pas nécessairement examiner immédiatement toutes les menaces éventuelles. L'Organisation dispose d'autres organes principaux et subsidiaires tels que le Secrétariat, qui a une énorme capacité de diplomatie préventive; l'Assemblée générale, où tous les États sont représentés; le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'homme. Chacun de ces organes, dans la limite de ses pouvoirs et ses fonctions, est en mesure de répondre à ces défis.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que la Charte elle-même non seulement donne à l'Assemblée générale le droit d'examiner toute question relative au maintien de la paix et de la sécurité internationales mais que, dans une certaine mesure, elle lui impose la responsabilité d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur des situations susceptibles de compromettre la paix et la sécurité internationales. Il n'est donc pas exagéré de dire qu'à cet égard, l'Assemblée a beaucoup à faire.

S'agissant du Conseil de sécurité, il est indéniable que l'esprit, les motifs et la raison d'être de sa création tiennent à la nécessité d'avoir un organe en mesure de contribuer, de manière efficace et effective, à régler les situations critiques avant qu'elles ne dégénèrent en conflits plus complexes.

La Charte impose cependant au Conseil de sécurité l'obligation de recourir à tous les mécanismes qu'elle propose, d'épuiser toutes les options en matière de prévention et d'arbitrage prévues au Chapitre VI, et d'encourager une vaste coopération des organisations régionales, ce dont traite le Chapitre VIII, avant d'envisager les sanctions ou l'emploi de la force prévus au Chapitre VII.

Face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, l'humanité a placé ses espoirs dans l'Organisation des Nations Unies. Au vu de cette confiance, toutes ses décisions, mais en particulier celles du Conseil de sécurité, de par leur caractère contraignant, doivent être adoptées dans le plus grand respect du droit international. La légitimité et la crédibilité de ses actes et, par conséquent, sa capacité de faire front aux menaces effectives contre la paix et la sécurité internationales, en dépendent dans une grande mesure.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise souhaite féliciter le Secrétaire général Ban Ki-moon, qui assiste pour la première fois aujourd'hui à une séance officielle du Conseil en sa qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et nous le remercions de la brève déclaration qu'il vient de prononcer.

Il y a plus de 60 ans, les fondateurs de l'ONU confiaient au Conseil de sécurité la responsabilité solennelle de maintenir la paix et la sécurité internationales. Depuis, l'ONU et le Conseil de sécurité ont traversé des moments très difficiles et subi des épreuves considérables. En particulier, après le 11 septembre 2001, il s'est opéré un profond changement dans les défis posés à la paix et à la sécurité internationales, les menaces traditionnelles à la sécurité continuant sans relâche, tandis que les menaces non traditionnelles devenaient plus graves.

Face à cette situation difficile, le Conseil de sécurité est resté inébranlable et n'a pas tenté de se soustraire à ses responsabilités.

Au contraire, il a tout mis en œuvre pour s'adapter au changement d'époque. Ses tâches ont progressivement évolué, passant du déploiement de forces de maintien de la paix à la consolidation de la paix et à la reconstruction, et ne se contentant plus d'alléger les symptômes mais s'attaquant aux causes profondes des problèmes. Le Conseil a également pris un ensemble de mesures pour faire face à des menaces nouvelles telles que le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

En septembre 2005, les dirigeants des 15 pays membres du Conseil se sont réunis ici, au niveau des chefs d'État, pour des discussions importantes sur la manière de répondre aux menaces à la paix et à la sécurité internationales – discussions qui ont abouti à l'adoption à l'unanimité des résolutions 1624 (2005) et 1625 (2005).

Les changements intervenus dans la situation internationale ont favorisé des progrès au niveau des travaux du Conseil et élargi la portée de son ordre du jour. Le Conseil de sécurité, qui est au cœur de notre système de sécurité collective, est confronté depuis le début de ce nouveau siècle à une situation internationale qui ne cesse d'évoluer et à des difficultés graves et nombreuses. La tâche commune des 15 membres du Conseil de sécurité et du système des Nations Unies dans son ensemble est de renforcer les capacités et l'efficacité du Conseil de sorte qu'il soit mieux à même de s'attaquer à la question des foyers de tensions dans le monde entier.

Pour la délégation chinoise, la première des priorités consiste à promouvoir et accroître le multilatéralisme et à préserver l'autorité du Conseil de sécurité. Sur les grandes questions liées à la paix et à la sécurité, le Conseil doit fonder son jugement sur les aspects pratiques de la situation et entreprendre une action collective, conformément à la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, le Conseil doit adopter une perspective stratégique à long terme, accorder davantage d'attention à la gestion globale des conflits pour traiter à la fois de leurs symptômes et de leurs causes profondes, et formuler puis améliorer progressivement une stratégie d'ensemble couvrant des aspects allant de la prévention des conflits au rétablissement de la paix, et de la consolidation de la paix à la reconstruction d'après conflit.

Troisièmement, le Conseil doit accentuer sa coordination avec l'Assemblée générale et tenir compte des opinions et préoccupations des États qui ne sont pas membres du Conseil, en particulier les États touchés. Il doit aussi renforcer la communication et la coopération avec les organisations régionales pertinentes, améliorer encore ses propres méthodes de travail et accroître son efficacité.

En tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a un rôle unique à jouer dans la médiation des questions relatives aux foyers de tension nationaux et régionaux. Il est indéniable que le Conseil de sécurité, dans l'examen des questions inscrites à son ordre du jour chargé, a toujours bénéficié du travail des Secrétaires généraux et de leurs équipes. Le Gouvernement chinois apprécie vivement le travail accompli par M. Kofi Annan, l'ancien Secrétaire général, au cours de la décennie passée. Nous avons toutes les raisons d'attendre du Secrétaire général Ban Ki-moon un travail encore plus exemplaire. M. Ban, originaire d'Asie et connu pour sa diligence, sa persévérance, sa modération et son don pour le compromis constructif – qualités caractéristiques des Asiatiques – remplira sans aucun doute au mieux le rôle privilégié de Secrétaire général dans le maintien de la paix et la promotion du développement.

De concert avec les autres membres du Conseil de sécurité, la Chine, comme toujours, continuera d'appuyer le travail du Secrétaire général, intensifiera sa coopération avec lui et œuvrera activement pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je suis convaincu que l'avenir de l'ONU et du Conseil de sécurité sera brillant.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons féliciter la délégation de la Fédération de Russie et vous-même, Monsieur le Président, de

votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vous pouvez compter sur notre coopération.

Nous saluons également le Président sortant, l'Ambassadeur Al-Nasser, du Qatar, qui a dirigé les travaux du Conseil de manière judicieuse en décembre 2006. Nous souhaitons aussi chaleureusement la bienvenue au cinq nouveaux membres du Conseil de sécurité.

Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général Ban Ki-moon, à qui nous souhaitons tout le succès possible dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Qu'il soit assuré de la confiance et de la collaboration du Pérou dans l'exercice de son mandat délicat.

Comme indiqué dans le Document final du Sommet mondial de 2005, nous fondons notre action sur une compréhension commune du fait que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement. Il faut donc une action coordonnée pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et à ce qui les relie, de manière globale et ambitieuse, mais aussi les prévenir, comme le veut la résolution 1625 (2005).

La mondialisation a eu des effets considérables sur les possibilités d'intégration économique et de diffusion du savoir, mais nous observons que ce phénomène recèle aussi une face sombre qui a aggravé la marginalisation, créant ainsi les conditions propices à l'émergence de nouvelles menaces contre la stabilité internationale. De nouveaux facteurs de risque apparaissent aujourd'hui. Nous voyons actuellement qu'une grande partie de l'ordre du jour du Conseil de sécurité traite des conflits intraétatiques qui, pour l'essentiel, ont lieu dans des États qui ne progressent guère, dont les institutions sont fragiles et les indicateurs de développement particulièrement précaires.

Pour éviter que ce type de conflits ne se multiplient et que les pays ne retombent dans ces situations, il est nécessaire de se pencher non seulement sur les aspects militaires et de relèvement institutionnel, dont le Conseil de sécurité a fait une priorité, mais aussi sur d'autres facteurs comme la pauvreté, l'exclusion sociale, la dégradation de l'environnement ou encore la criminalité transnationale, tout en accordant plus d'attention à la diversité culturelle.

Les conflits interétatiques non encore résolus appellent eux aussi une attention particulière. La persistance indéfinie de ces conflits nuit considérablement aux objectifs centraux de ce Conseil; des efforts renouvelés sont donc nécessaires pour parvenir à la paix sur la base du droit international et d'accords basés sur le respect mutuel.

Le risque de voir resurgir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité a accentué notre résolution à reconnaître qu'il nous incombe la responsabilité de protéger les populations contre ces fléaux. Cela suppose que nous, États Membres de l'ONU et membres de ce Conseil, fassions preuve de vigilance pour remplir au mieux notre mandat qui consiste à protéger ces populations lorsque l'État qui est censé le faire ne peut ou ne veut assumer ses obligations.

Il est tout aussi urgent de renforcer les régimes de désarmement et de non-prolifération en ce qui concerne les armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi que les systèmes associés. Le Pérou appuie les initiatives du Conseil de sécurité visant à éviter que la prolifération ne mette de telles armes entre les mains d'acteurs étatiques et non étatiques, et juge en même temps nécessaire que le système multilatéral redouble d'efforts en ce sens et progresse encore dans les engagements collectifs qui ont été pris. Il est impératif d'établir une coopération en matière de sécurité qui renforce les structures de paix et de sécurité et décourage la course aux armements sur les plans mondial, régional et sous-régional.

Le terrorisme est devenu un fléau universel auquel il faut mettre un terme. Quelles que soient sa forme, ses modalités et ses motivations, il est inacceptable et doit donc être condamné et combattu sans concession. Pour mener cette lutte à bien, le système multilatéral s'est doté de 13 conventions internationales, en plus d'accords régionaux et, récemment, de la Stratégie antiterroriste mondiale. Dans ce contexte, l'action résolue du Conseil de sécurité est fondamentale pour faire face à cette menace. L'engagement de chaque État doit être sans équivoque. Il convient de faire en sorte que les États disposent des capacités opérationnelles adéquates, avant tout dans les domaines du renseignement et de la coopération policière, qui sont les éléments fondamentaux de cette lutte.

Cela dit, nous ne devons pas nous limiter à cet aspect de nos activités actuelles. Les agissements des

groupes armés illégaux, le commerce illicite des armes légères, la contrebande de ressources naturelles, le trafic de drogue et les autres manières dont la criminalité organisée affaiblit les institutions mettent la stabilité et la démocratie en péril et constituent une menace pour la sécurité. Il faut continuer à accorder une attention prioritaire à tous ces facteurs, qui convergent dans certains des conflits actuels.

Par ailleurs, le Pérou estime qu'il est indispensable de reconnaître en particulier le rôle que l'environnement joue déjà dans la protection de la sécurité internationale. L'eau, les forêts, le climat sont différents éléments pour lesquels il faut élaborer des stratégies et actions concrètes si nous voulons éviter que ne s'aggravent la dégradation des ressources naturelles, le déboisement, la pollution, les changements climatiques abrupts et l'augmentation du rayonnement ultraviolet, entre autres facteurs qui ont une incidence négative et de plus en plus forte sur les moyens de subsistance de certaines populations et sur la qualité de vie actuelle et future de l'ensemble de la planète.

La diversité et l'interconnexion des menaces à la paix et la sécurité rendent nécessaire une coopération entre les différentes institutions multilatérales et avec les organisations régionales, ainsi qu'une participation active du secteur privé et de la société civile, dans le respect des compétences et responsabilités de chaque acteur.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'engagement du Pérou, sur la base de sa propre réalité économique et sociale, de sa vision régionale et de sa profonde vocation multilatérale, à poursuivre sa contribution constructive à la paix et la sécurité internationales, au développement économique et social, au respect de la démocratie et des libertés fondamentales et à la protection des droits de l'homme dans le monde.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Cette séance du Conseil de sécurité est d'actualité à tous les égards. Tout d'abord parce que notre attention s'axe sur la question du renforcement concret de la responsabilité fondamentale du Conseil de sécurité : le maintien de la paix et la sécurité internationales. Cette séance prend aussi un relief particulier, du fait que c'est la première fois qu'y participe en sa nouvelle qualité le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon. Je voudrais, encore une fois, lui souhaiter la bienvenue, cette fois-ci au nom de la Fédération de Russie.

En septembre 2005, au cours du Sommet mondial, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la question dont nous débattons aujourd'hui. Plus d'un an s'est écoulé, et on peut tirer quelques conclusions. Il ne fait pas de doute que le monde n'est devenu, dans l'intervalle, ni plus stable ni plus prévisible. La communauté internationale continue de faire face à des défis gigantesques dans les domaines imbriqués de la sécurité, des problèmes humanitaires et du développement. Les menaces d'escalade de conflits armés, de terrorisme international et de prolifération des armes de destruction massive, notamment le danger qu'elles tombent entre les mains de terroristes et d'extrémistes, se font sentir tout aussi vivement.

Cependant, le temps écoulé depuis ce sommet du Conseil de sécurité n'a pas été perdu. Le résultat principal est la prise de conscience du fait qu'il n'y a pas de substitut au rôle central du Conseil de sécurité et de l'ONU dans son ensemble pour élaborer des réponses collectives aux défis et menaces mondiaux et régionaux. L'année dernière, ceux-ci ont été nombreux à l'ordre du jour du Conseil – il suffit de rappeler la guerre au Liban, les problèmes liés à la nécessité de veiller au respect du régime de non-prolifération des armes nucléaires, ou la situation au Darfour.

Soulignons que, sur tous ces problèmes et sur d'autres questions épineuses, les membres du Conseil ont pu parvenir à un accord, parfois à l'issue de négociations difficiles, et prendre des décisions efficaces dans l'intérêt de la stabilité à long terme.

L'on critique – parfois à juste titre – le Conseil de sécurité et l'ONU en général pour le manque d'efficacité de leurs décisions et actions. Cela ne doit pas nous rendre pessimistes, car il se peut que ce soit seulement aujourd'hui, quand le monde s'est libéré de l'affrontement de la Guerre froide et renonce, non sans mal, aux illusions quant à l'efficacité de l'unilatéralisme, que l'ONU et le Conseil de sécurité ont, pour la première fois dans l'Histoire, la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel. En collaboration avec tous les partenaires intéressés, la Russie continuera de contribuer à accroître le rendement pratique des efforts du Conseil de sécurité visant à prévenir et régler pacifiquement les différends et les conflits armés, notamment en Afrique.

Il faut porter une attention particulière au développement du potentiel de l'ONU en matière d'établissement de la paix. Les efforts de maintien de la paix menés conformément aux décisions du Conseil de sécurité et sous son contrôle restent en effet le principal produit de l'Organisation mondiale. Cela se voit bien dans la croissance marquée de la demande de telles opérations. Il y a aujourd'hui 19 opérations de maintien de la paix réunissant plus de 80 000 militaires et membres de la police civile. Les soldats de la paix russes participent à des opération au Moyen-Orient, en Haïti, au Kosovo, en Serbie, en Afrique, en Asie et, avec l'appui politique de l'ONU, dans l'espace de la Communauté des États indépendants.

Nous continuerons d'intensifier notre contribution à l'activité de maintien de la paix et à l'activité humanitaire de l'ONU. Tous les mécanismes et capacités exceptionnels de l'ONU en matière de maintien de la paix ne sont pas pleinement utilisés. Pour ce faire, il serait utile de mettre davantage à profit le potentiel du Comité d'état-major, ainsi que les capacités des organisations régionales, sur la base des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et en respectant les prérogatives du Conseil de sécurité.

Nous pensons qu'il faut, par des efforts collectifs, renforcer les bases juridiques internationales sur lesquelles repose le maintien de la paix, conformément à la Charte et aux décisions du Conseil de sécurité. Cela contribuera au renforcement des démarches multilatérales dans le règlement des crises. Accroître la coordination et l'efficacité de l'action internationale en faveur des pays sortant d'une crise, telle est la tâche confiée à la Commission de consolidation de la paix. Elle a déjà fait ses premiers pas en matière d'aide à la consolidation de la paix au Burundi et en Sierra Leone. Il nous semble très important de rendre efficace l'activité de cet organe intergouvernemental, notamment en renforçant son interaction avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, conformément aux décisions de ces organes. Nous avons l'intention de contribuer activement à cette tâche.

La lutte contre le terrorisme international reste l'un des éléments clefs de la mise en place d'un système efficace de sécurité collective. L'ONU doit occuper le rôle central de coordination dans ce domaine. Les problèmes de lutte contre le terrorisme et ses sources, et les questions liées à l'établissement d'une large coopération antiterroriste, doivent continuer à faire l'objet d'une attention constante du Conseil de sécurité et de son Comité contre le terrorisme.

Il faut aussi prendre des mesures plus énergiques pour empêcher que des armes meurtrières ne tombent entre les mains d'entités non étatiques. La priorité en la matière est d'appliquer avec cohérence la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive.

Plus largement, il est indispensable de poursuivre les travaux visant à harmoniser la coordination des activités de tous les comités antiterroristes du Conseil de sécurité, en tenant compte du fait que leurs mandats se recoupent largement. L'objectif est d'accroître l'utilité de l'action de ces structures, tout en évitant les doubles emplois. Le Conseil de sécurité a donc de grandes tâches à accomplir dans ce domaine. Il faut utiliser rationnellement les ressources existantes, concentrer l'activité du Conseil sur les questions qui représentent véritablement des menaces à la paix et la sécurité régionales et internationales et respecter la division des pouvoirs établie par la Charte entre les principaux organes de l'Organisation mondiale.

Je voudrais mettre l'accent sur un autre élément important. Nous pensons que l'amélioration de l'efficacité de l'ONU par rapport aux objectifs clefs du renforcement de la paix et de la sécurité sera facilitée par la réforme de la gestion de l'Organisation et par une plus grande transparence et davantage de responsabilisation au sein du Secrétariat. Nous souhaitons au Secrétaire général un plein succès dans la modernisation de l'Organisation, conformément aux normes internationales et aux exigences de l'heure.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma reconnaissance à tous nos partenaires au Conseil de sécurité pour leur participation constructive à la concertation sur la déclaration présidentielle qui va être adoptée aujourd'hui. Nous pensons qu'elle servira à renforcer plus avant le potentiel du Conseil et sa capacité à exercer pleinement sa mission.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, des paroles aimables que vous m'avez adressées et de l'occasion que vous m'avez

donnée de vous rencontrer tous aujourd'hui. Je vous assure de mon appui et de mon dévouement sans réserve aux efforts visant à assurer l'efficacité et le succès des travaux du Conseil.

Avant de commencer, je voudrais rendre hommage à l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses contributions considérables aux travaux de l'Organisation au cours des 10 dernières années.

J'ai écouté avec attention les interventions des membres du Conseil sur ce sujet important, qui constitue, après tout, sa principale responsabilité en vertu de la Charte. J'ai également relevé que les membres du Conseil sont unis et parlent d'une seule voix au sujet de la nécessité de considérer de façon globale la gestion des conflits : prévention, maintien de la paix et consolidation de la paix. Les membres du Conseil sont également unanimes pour dire qu'il est nécessaire d'examiner les conflits de façon globale, en donnant aux questions du développement et des droits de l'homme la priorité qu'elles méritent.

Comme votre importante déclaration vient de le préciser clairement, Monsieur le Président, l'ONU aura un ordre du jour particulièrement éprouvant en cette année 2007. Nous sommes confrontés à une demande sans précédent en matière de maintien de la paix, ainsi qu'à un éventail de demandes croissantes en matière de diplomatie préventive, de bons offices, de consolidation de la paix et de gestion des conflits. Le Conseil et l'Organisation dans son ensemble traversent l'une des périodes les plus chargées de notre histoire, avec un nombre record d'opérations de maintien de la paix, de résolutions et de rapports au cours des dernières années.

Le Département des opérations de maintien de la paix s'est étoffé de manière à couvrir 18 missions; il emploie 100 000 personnes sur le terrain, chiffre jamais encore atteint et qui continue d'augmenter. Le nombre total d'opérations de paix auxquelles l'ONU participe sous l'une ou l'autre forme s'élève à une trentaine. Cette présence dans le monde exige une coopération de plus en plus étroite entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat, y compris, bien sûr, le Secrétaire général.

Certaines de nos difficultés les plus graves et persistantes concernent l'Afrique. L'une de mes premières priorités sera d'amplifier les efforts faits pour remédier à la crise au Darfour, où la situation humanitaire s'aggrave, en dépit de toutes les déclarations et proclamations de la communauté internationale au cours des trois dernières années. Dans les prochains jours, semaines et mois, je veillerai à collaborer étroitement avec les dirigeants africains ainsi qu'avec les autres, et par l'intermédiaire de mon Envoyé spécial pour le Darfour, je m'efforcerai d'obtenir l'engagement constructif du Soudan, des gouvernements africains et de la communauté internationale dans son ensemble.

En même temps, nous devons garder le cap dans d'autres parties du continent. En République démocratique du Congo, nous devons veiller à renforcer l'évolution favorable récente qu'a permise notre plus vaste opération de maintien de la paix, de sorte à établir une paix et une stabilité durables au cœur de l'Afrique. J'ai hâte de discuter de ces questions et d'autres avec les dirigeants qui participeront au sommet de l'Union africaine, qui aura lieu à Addis-Abeba à la fin de ce mois.

De même, je m'efforcerai de donner un nouvel élan à notre recherche de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Cela signifie que nous devons nous pencher à nouveau sur le travail du Quatuor en vue de régler les différends entre Israël et la Palestine, différends qui revêtent une importance symbolique et émotionnelle unique pour les peuples bien au-delà des frontières géographiques du conflit. Cela signifie qu'il faut appuyer le Liban à tous égards, de sa reconstruction physique à sa quête – encore inachevée – d'un avenir pacifique, démocratique et pleinement indépendant. Et, dans la région au sens large, cela signifie que nous devons poursuivre nos efforts pour remédier aux problèmes politiques et sécuritaires de l'Afghanistan et de l'Iraq.

De même, nous devons continuer à nous efforcer de lever les incertitudes qui pèsent encore sur le statut du Kosovo, qui, tant qu'elles ne seront pas levées, menacent de jeter une ombre sur la stabilité régionale en Europe du Sud-Est.

Ainsi, je suis heureux de me joindre à vous aujourd'hui dans ce débat sur un éventail de questions qu'aucun pays ne peut régler tout seul, des questions qui constituent des menaces à la sécurité des peuples du monde entier et de la communauté internationale dans son ensemble. Réagir à ces menaces est, après tout, l'un des objectifs principaux de l'ONU et relève en particulier de la responsabilité du Conseil de sécurité.

Comme le Président du Conseil l'a fait remarquer, en rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005, les menaces que nous connaissons en ce siècle sont multiformes et interdépendantes. Il en est ainsi que nous considérions la menace du terrorisme, ennemi sans visage qui ne connaît pas de frontière, ou les armes de destruction massive, qui constituent une menace existentielle unique pour toute l'humanité. Ces deux questions exigent une attention urgente, soutenue et globale de la part de la communauté internationale.

Il en va de même pour le VIH/sida et les autres pandémies, qui non seulement ont un coût humain, social et économique énorme dans les pays qui peuvent le moins se le permettre, mais également constituent des menaces à la paix et à la stabilité en raison des dégâts qu'elles causent pour la capacité et la gouvernance.

Il en est de même pour l'extrême pauvreté, qui suscite un désespoir ne permettant ni clémence ni dignité et dont profitent les fanatiques et les extrémistes pour parvenir à leurs objectifs et satisfaire leurs ambitions. Atteindre nos objectifs en matière de développement dans le monde entier est essentiel pour l'édification d'une paix et d'une sécurité durables.

Il en va de même des violations flagrantes des droits de l'homme, de la faiblesse de la gouvernance et de l'incapacité à respecter l'état de droit dans diverses parties du monde. Au cours des dernières années, l'ONU s'est efforcée de renforcer les trois piliers de cette institution – sécurité, développement et droits de l'homme, tous fondés sur l'état de droit – afin de mettre en place un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste pour les générations futures.

Nous pouvons nous appuyer sur des accomplissements importants, comme la Commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme et la Stratégie antiterroriste mondiale, ainsi que la responsabilité de protéger. Mais nous devons également faire davantage pour revitaliser les efforts de désarmement et de non-prolifération. Cela exigera un renforcement des régimes de désarmement et de non-prolifération eux-mêmes, ainsi que le règlement des problèmes particuliers que posent les cas de l'Iran et la République populaire démocratique de Corée.

Le Conseil de sécurité a agi en adoptant des résolutions importantes sur ces questions, mais il reste encore beaucoup à faire. Il est essentiel que la communauté internationale s'unisse pour relever ces défis. Je suis déterminé à renforcer et à consolider le travail de l'ONU dans cette direction. Dans cette entreprise, je m'efforcerai d'harmoniser les efforts et de jeter des passerelles, et je m'emploierai à restaurer la confiance entre les États Membres et le Secrétariat.

Le Conseil s'est prononcé sur le programme de réforme dans des domaines allant de la création de la Commission de consolidation de la paix au renforcement des méthodes de travail, tout en prenant des mesures en matière de lutte contre le terrorisme et en imposant des sanctions. Il sera pour moi prioritaire de renforcer la capacité de l'ONU de jouer autant que possible son rôle dans la prévention des conflits, l'instauration de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Je considère toutes ces activités comme un tout et le rôle de l'ONU comme devant être coordonné, complet et cohérent.

À cette fin, nous devons examiner les structures organisationnelles de tous les départements et bureaux qui s'occupent de la paix et de la sécurité et trouver des moyens de renforcer nos capacités. Pour répondre aux demandes croissantes des opérations mondialisées, nous devons trouver les voies et moyens de constituer un personnel véritablement mobile, multifonctionnel et responsable, et qui soit à la hauteur des normes éthiques et professionnelles les plus élevées.

Le projet de déclaration présidentielle dont le Conseil est saisi préconise d'évaluer les situations conflictuelles, de préparer et de gérer les opérations de maintien de la paix suivant une démarche stratégique. Ce texte me servira de ligne directrice pour améliorer la réalisation de nos objectifs communs. Ce sera l'une de mes grandes priorités dans les prochaines semaines.

Je tiens à dire une nouvelle fois à quel point je me réjouis à la perspective de travailler avec le Conseil au cours des années à venir.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité souhaite la bienvenue à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il s'engage à travailler en étroite collaboration avec lui, en vue de réalisations précises et concrètes, pour mieux affronter les menaces et défis multiformes et interdépendants auxquels le monde doit faire face, dans l'exercice de la

responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales à lui assignée par la Charte des Nations Unies.

Le Conseil s'engage à défendre les buts et principes énoncés dans la Charte, réaffirme son attachement aux principes d'égalité souveraine, de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique de tous les États et souligne en outre qu'il importe de faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit, y compris la protection des civils lors des conflits armés, et d'adhérer aux principes de l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales de toute manière qui soit incompatible avec les buts des Nations Unies, et du règlement pacifique des différends.

Le Conseil, rappelant que le Document final du Sommet mondial de 2005 constate que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement, souligne que les menaces et défis auxquels est confrontée la communauté internationale exigent une action résolue et cohérente, fondée sur le système de sécurité collective institué par la Charte. Le Conseil réaffirme qu'il est résolu à s'attaquer à tout le spectre des menaces contre la paix et la sécurité internationales, y compris les conflits armés, le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Le Conseil affirme que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel dans l'entreprise mondiale de lutte contre le terrorisme, qui, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue l'une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité. Le Conseil se félicite donc que l'Assemblée générale ait adopté la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, et est prêt à jouer son rôle dans la mise en œuvre de celle-ci. Le Conseil, conscient de la responsabilité particulière qui lui est assignée dans l'action que mène la communauté internationale pour lutter contre le fléau du terrorisme conformément à la Charte, souligne qu'il est déterminé à redoubler d'efforts, notamment pour concrétiser les engagements qu'il a pris lors de la réunion au sommet qu'il a tenue durant le Sommet mondial de 2005. Il rappelle que les États doivent veiller à ce que les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme soient conformes à leurs obligations au regard du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

Le Conseil réaffirme qu'il est résolu à prendre des mesures appropriées et efficaces en cas de menace contre la paix et la sécurité internationales causée par la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, conformément aux responsabilités principales que lui assigne la Charte.

Le Conseil sait combien il importe d'améliorer l'efficacité de l'action menée au niveau international pour prévenir les conflits, notamment à l'intérieur des États, et il engage le Secrétaire général à lui présenter plus régulièrement, comme il le lui a déjà demandé dans sa résolution 1625 (2005), des analyses de la situation dans les régions où des conflits armés risquent d'éclater. Il souligne combien il importe d'arrêter des stratégies d'ensemble de prévention des conflits afin de faire l'économie des pertes humaines et matérielles que provoquent les conflits armés.

Le Conseil souligne qu'il faut améliorer les moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour évaluer les situations conflictuelles, préparer et gérer efficacement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et donner suite à tout mandat du Conseil en toute célérité et efficacité. Il est conscient en même temps qu'il importe de procéder selon une démarche plus stratégique s'agissant du contrôle et de l'orientation des activités de maintien de la paix, afin de donner à la transition toutes les chances de réussir dans les pays concernés et d'utiliser au mieux les moyens limités de maintien de la paix. À cette fin, le Conseil prie le Secrétaire général, lorsqu'il administre des missions de maintien de la paix ou en rend compte, de s'intéresser principalement à ce que le gouvernement concerné et la communauté internationale doivent faire pour permettre à la mission d'atteindre ses objectifs, et de proposer au Conseil, le cas échéant, des mesures propres à accélérer la transition.

Le Conseil insiste sur l'importance que revêt la consolidation de la paix après les conflits

si l'on veut aider les pays qui en sortent à jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. À ce propos, il se félicite de la création de la Commission de consolidation de la paix, qui devrait grandement contribuer à rendre l'ONU capable de mieux se coordonner avec les organisations régionales, les pays des régions concernées, les donateurs, les pays qui fournissent des contingents et les pays qui reçoivent de l'aide, en particulier dès le début des opérations de maintien de la paix mais aussi à travers les phases de stabilisation, de reconstruction et de développement. Il est heureux des résultats donnés jusqu'à présent par les travaux que la Commission a consacrés au Burundi et à la Sierra Leone. Soulignant qu'il importe qu'elle et lui entretiennent des rapports étroits, le Conseil s'intéressera régulièrement aux travaux de la Commission dans ses propres débats et tiendra compte des avis de cette dernière.

Le Conseil s'engage une fois de plus à travailler en partenariat avec le Secrétaire général et le Secrétariat, les autres organes de l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les autres organisations intergouvernementales, les pays non membres du Conseil, y compris les États Membres qui sont parties à un conflit, les pays qui fournissent des contingents, et les autres parties concernées, financièrement ou autrement, à la réalisation de l'objectif commun de maintien de la paix et de la sécurité internationales. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/1.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 25.